



**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 16 DECEMBRE 2024**

Le Conseil Municipal, convoqué le 11 décembre 2024, s'est réuni à la salle associative de Fontain en présentiel

Conseillers Municipaux en exercice : 19
Présidence de Mme Catherine HAMELIN, Maire

Conseillers présents :

Claire APFEL , Laurence BEPOIX , Michel BOURETTE , Anne-Lise BOUVERESSE , Bénédicte CHAMBREY, Flavien CHANSON , Martine DONEY , Denis DUQUET , Pierre-Alain DUQUET , Alain GENTINE , Claude GRESSET , Catherine HAMELIN , François MARTIN , Laurence MARTIN , Michel TIROLE , Jean-Pierre VAGNE

Conseillers absents :

Simon GAILLARD
Laurence MAIROT
Elodie TOITOT

Procurations de vote :

Laurence MAIROT procuration à Jean-Pierre VAGNE
Simon GAILLARD procuration à Michel TIROLE
Elodie TOITOT procuration à Alain GENTINE

16 conseillers présents et 3 représentés ; le quorum est atteint.

Secrétaire de séance : Michel BOURETTE
Madame le maire débute la séance à 20h00

Ordre du jour

- 1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2024
- 2- Bâtiments,
 - Informations générales
- 3- Finances,
 - DM3
 - Vente d'herbe
 - Remboursement de frais
 - RPQS
 - Demande de subvention vitraux de l'église
 - Demande de financement 50 ans du Collège de Saône
- 4- Urbanisme
 - Antenne aux Mercureaux
 - Zone tampon Vauban
 - Zone Natura 2000
 - Délimitation limites communales
 - Préemption

- 5- Voirie
 - Information générales de GBM
- 6- Questions diverses
 - Informations école

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 04/11/2024

Le PV de la séance du 4 novembre est approuvé à l'unanimité,

2/ Bâtiments

- Eglise

RAS sur le déroulement des travaux de rénovation.

Une demande de subvention auprès de la DRAC est en cours pour la restauration des vitraux et la demande de subvention auprès de la DRAC pour les travaux de la 2ème tranche est en cours.

La cloche est en panne, la mairie a reçu un premier devis de 1400€ pour la remise en état. Le plancher de l'escalier qui mène au clocher est très endommagé et devra être réparé.

- Appartement ancienne école

Les travaux programmés sont terminés, le logement du haut est disponible à la location, une famille devrait emménager pendant les vacances de Noël.

Un dégât des eaux a eu lieu au dernier étage suite à un raccord d'eau potable qui a lâché. L'appartement en dessous a été le plus impacté, une déclaration a été faite auprès de l'assurance, les travaux de réparation sont en cours.

- Salle des fêtes

Des travaux d'isolation ont été réalisés sur toutes les surfaces (hors grande salle qui était déjà traitée).

- Restaurant Gladoux

Des problèmes d'évacuation et d'infiltration d'eau sont apparus, l'EPF va inspecter les problèmes pour effectuer les réparations,

- Parcelles forestières de M. de Laguiche : M. de Laguiche a fait savoir à la commune qu'il était passé en négociation exclusive avec un particulier pour la vente de ses parcelles forestières, retirant de fait la possibilité à la commune de les acquérir.

3/ Finances

- DM3

Lors de la saisie du budget 2024, aucun crédit n'était prévu au compte 7392221, il est donc nécessaire de prendre une décision modificative.

Le conseil, après délibération, approuve à l'unanimité la Décision Budgétaire Modificative n°3.

- Prix de vente d'herbe

Madame le Maire expose que le prix de vente d'herbe aux GAEC MARTIN et DUQUET pour l'année 2024 selon les directives préfectorales, doit être augmenté de 5.23 % par rapport à l'année précédente.

Monsieur Pierre-Alain DUQUET et Madame Laurence MARTIN ne prennent pas part au vote.

Le conseil, après délibération, approuve à l'unanimité le tarif pour 2004 soit, GAEC MARTIN DU GRAND VERGER 93.33 € et GAEC DUQUET 25.73 €.

- Remboursement de frais

Madame Catherine HAMELIN ne prend pas part au vote.

Les membres du Conseil Municipal de Fontain décident, à l'unanimité, de rembourser à Madame Catherine HAMELIN, la somme de 53.73 € correspondant à l'achat d'un plateau de charcuterie.

Cette somme est prévue au BP 2024 au compte 6232.

- RPQS

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Les RPQS d'eau et d'assainissement 2023, présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 26 septembre 2024, ont été adoptés à l'unanimité.

La CCSPL, réunie le 3 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable, d'Assainissement Collectif et non collectif de la commune de Fontain pour l'année 2023 et adopte à l'unanimité ces rapports.

- Demande de subvention pour la réfection des vitraux de l'église

Madame le Maire expose que le projet de réfection des vitraux de l'église dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis à 42 437.56 euros HT soit 50 925.08 euros TTC. Ce projet est susceptible de bénéficier de diverses subventions. A cet effet la commune :

- sollicite l'aide du Conseil Départemental du Doubs	
- sollicite l'intégration au partenariat avec la fondation du Patrimoine	
- se prononce sur le plan de financement :	
- Fonds libres	12 732.56 €
- subvention demandée Conseil Départemental (30 %)	12 731 €
- subvention demandée Etat- DETR (20%)	8 487 €
- subvention demandée à la Fondation du Patrimoine (20%)	8 487 €

Les membres du Conseil décident, à l'unanimité de solliciter l'autorisation de commencer les travaux dès la validation des dossiers complets de demandes de subvention et donnent tout pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document se rapportant à ces travaux.

- Collège de Saône

Le collège de Saône fête ses 50 ans. Un spectacle sera donné. A cet effet la commune est sollicitée pour verser une subvention entre 660 et 955 euros sachant que 36 élèves sont scolarisés dans ce collège. Il est remarqué que le montant total du spectacle prévu paraît couteux. Certaines autres communes du Plateau s'interrogent sur ce montant.

Les membres du conseil municipal refusent par 2 voix POUR, 4 voix CONTRE et 13 ABSTENTIONS le versement d'une subvention pour les 50 ans du collège de Saône.

4/ Urbanisme

- Antenne des Mercureaux (voir plan annexe 1)

Madame le Maire représente le projet porté par la société AXIANS MOBILE EST pour la création d'un relais de téléphonie mobile TOTEM pour la couverture de la N57. Celui-ci accueillera les équipements de téléphonie mobile Orange sur le terrain situé lieu-dit « La Chalote » sur la parcelle référencée ZO 88. Le projet consiste à l'installation des antennes ORANGE sur un pylône de 36m.

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire, les membres du conseil par 5 Voix POUR, 5 Voix CONTRE et 9 Abstentions rejettent l'installation d'une antenne.

- Zone tampon Vauban (voir plan annexe 2)

Fortifications de Vauban – Révision de la zone tampon de la composante « La citadelle, l'enceinte urbaine et le fort Griffon de Besançon » inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des Fortifications Vauban. Le sujet avait déjà été abordé lors du précédent conseil. Il s'agit aujourd'hui de délibérer.

Le conseil de Fontain décide à l'unanimité par 13 voix POUR, 2 voix CONTRE et 4 voix qui ne se prononcent pas :

- D'APPROUVER l'exposé du rapporteur ;
- D'APPROUVER le périmètre révisé de la zone tampon conformément à la cartographie en annexe 2, au regard des justifications relatives à la préservation de la VUE des fortifications Vauban établies en annexe 3 ;
- D'APPROUVER la stratégie de protection et la mise en œuvre des outils juridiques mobilisés énoncés en annexe 4 ;
- DE CHARGER Madame le Maire de la transmission d'une copie de la présente délibération au Réseau des Sites Majeurs de Vauban, à la DRAC, à la DDT/DDTM et à la DREAL – inspection des sites ;
- D'AUTORISER Madame le Maire à diligenter les démarches nécessaires à l'effet des présentes

- Zone Natura 2000 (voir plan annexe 3)

Madame le Maire expose que la commune devait émettre un avis suite à la décision du comité de pilotage du 11 mars 2024. Il s'agit de confirmer ou pas notre précédente décision.

Les membres du conseil municipal approuvent, à l'unanimité, le projet de modification du périmètre de la zone Natura 2000 tel que décidé lors du comité de pilotage du 11 mars 2024. La commune confirme ainsi la délibération prise le 6/11/2023.

- Limites communales

Plusieurs zones sont à l'étude pour déplacer les limites communales sur les départementales, afin de modifier l'emplacement des panneaux de limite de vitesse.

Il n'y a pas de délibération lors de ce conseil, les projets sont à rediscuter avec les services du département.

- Préemption

La maison d'habitation de Mme GROS située 22 rue de la Fontaine est à vendre. Suite à la

commission urbanisme, le sujet est porté à la connaissance de l'ensemble du conseil pour avis. Après discussion, du conseil choisit de ne pas préempter pour acquérir ce bien.

7/ Voirie

Le département est intervenu d'urgence sur la RD104 vers l'intersection de la Motte Féodale, pour déboucher le regard qui générait une grande quantité d'eau sur la route.

GBM a validé notre demande pour refaire le chemin du Bigaudéy. La route au niveau du n°15 Chemin du Bas de la Forêt sera refait si la subvention demandée par GBM est accordée. Dans le cas contraire, le chemin des Rondey (carrefour Bas de la Forêt), le chemin de la Chassagne (niveaux des affaissements) et le chemin du Bout du Bois seront repris.

8/ Questions diverses

- SIFALP

Les travaux de l'aménagement de la cour de l'école sont pratiquement terminés, les plantations des arbres sont en cours.

Effectifs provisoires des classes au 04 décembre : 14 Petites Sections, 20 Moyennes Sections, 12 Grandes Sections, 22 CP, 18 CE1, 23 CE2, 22 CM1 et 30 CM2. On risque de perdre encore une classe à la rentrée 2025/2026. Une rencontre avec le DASEN est prévu pour négocier de ne pas perdre de classe.

Clôture des débats : 22h30

Prochain conseil :

Lundi 27 janvier 2024 à 20h00

Approuvé par les membres du Conseil Municipal du lundi 27 Janvier 2025

Affiché à Fontain et publié sur le site internet,
le 03/02/2025

Le Maire,

Catherine HAMELIN

